

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 juin 2024 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée

ABSENCES :

Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité
Mme Roseline Rico, cheffe de division de la culture et des bibliothèques en arrondissement
Mme Melissa Lapierre-Grano, cheffe de division des communications et des relations avec la communauté
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Aline Fokam, analyste de dossiers
Mme Angélique Beudet, commandante du poste de quartier 12
M. Francis Brodeur, commandant du poste de quartier 10
M. Guillaume Théberge, commandant du poste 22

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

CA24 240212

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 en ajoutant le point suivant :

20.26 : Autoriser une affectation de surplus temporaire de 500 000 \$ - Accorder une contribution financière non-récurrente de 500 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03- Période de questions du public

15 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 16 questions écrites, dont 12 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Stéphane Febbrari
- gouvernance de l'Arrondissement

Jean Duval
- culture syndicale à Montréal

Michel Tanguay
- chantier autour de la tour Fides (rue Sainte-Élisabeth)
- interdiction de stationnement sur De Bullion

Guy L'Italien
- remerciement aux policiers pour leur travail
- accès aux logements pour la classe moyenne

Pierre Tardif
- bruit dans la ruelle Atateken et Wolfe
- inspection pour les équipements mécaniques

Christine Michaud
- bruit dans la ruelle Atateken et Wolfe

Eric Arrieumerlou

- bruit dans la ruelle Atateken et Wolfe

CA24 240213

Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 16, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1242678005

Période de questions du public – Prolongation

Carla White (dépôt d'un document)

- Airbnb
- éviction

Anthony Arnaud

- sécurité, itinérance et consommation

Mecala Tenea

- tribunal fédéral et interprétation de l'article 10.06 du Code civil du Québec

Corina Miron

- rapport de consultation sur la gouvernance dans Ville-Marie
- itinérance et propreté

Martine Savard

- acquisition de logements abordables et nombre de logements sociaux pour l'Arrondissement

Sandra Tannous

- église Saint-Eusèbe-de-Vergeil

Guy Boisvert

- piste cyclable Bonsecours et Saint-Laurent

Normand Belisle

- marquage sur rue sur De Maisonneuve, entre D'Iberville et Dorion

Martin Bédard

- demande de déplacement d'une piquerie supervisée

Ginette Lemay

- cette question a été transmise aux élus, *mais non lue en séance puisque que cette dernière contrevient en tout ou en partie au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*

Luc Duguay

- cette question a été transmise aux élus, *mais non lue en séance puisque que cette dernière contrevient en tout ou en partie au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*

Lucie Lahaie

- délai d'émission des permis de construction

Christopher McCray

- maintien d'un réseau cyclable sécuritaire

Loïc Lynch

- cette question a été transmise aux élus, *mais non lue en séance puisque que cette dernière contrevient en tout ou en partie au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*

Ricardo Amarante

- cette question a été transmise aux élus, *mais non lue en séance puisque que cette dernière contrevient en tout ou en partie au Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135)*

Elie Kanawati

- sécurité de la rue Blueridge-Crescent

Jean-Yves Mas

- demande de poubelles dans le Quartier latin refusée

Nelson Cardinal

- gouvernance de l'Arrondissement

Marion Fivel

- sécurité des résidents de la rue Sainte-Élisabeth

Robin Boisvert

- piste cyclable de la promenade de la Commune

Karim Kammah

- trafic de transit dans le quartier Centre Sud et mesures de mitigation

Eric Arrieumerlou

- ventilation industrielle donnant dans la ruelle Wolfe-Atateken, Sainte-Catherine et De Maisonneuve (*non lue car entendue au conseil*)

Pierre Tardif

- implantation d'un commerce de l'entreprise Hungry Ghost (*non lue car entendue au conseil*)

Mélina Dorléans

- plan global d'apaisement de la circulation

10.04 - Période de questions des membres du conseil

- aucune question

CA24 240214

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.05 à 10.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240215

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678032

CA24 240216

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1242678033

CA24 240217

Prendre acte du dépôt du rapport de consultation de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678034

CA24 240218

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 et 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240219

Approuver les catégorisations obtenues par quatre organismes à but non lucratif (Dodgeball LGBTA Montréal, Centre d'éducation et d'action des femmes, Spectre de Rue et Vilavi Québec), en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par quatre organismes à but non lucratif en vertu de la Politique de soutien de Ville-Marie de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Dodgeball LGBTA Montréal	B
Centre d'éducation et d'action des femmes	B
Spectre de Rue	B
Vilavi Québec	B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1241920002

CA24 240220

Approuver les modifications aux règles de jardinage et de civisme établissant le fonctionnement des jardins communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les modifications aux règles de jardinage et de civisme établissant le fonctionnement des jardins communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1245038001

CA24 240221

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240222

Accorder un contrat à EMS Infrastructure inc. pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour le réaménagement des terrains de basketball du parc Toussaint-Louverture - Autoriser une dépense totale de 211 111,05 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public VMP-24-009 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder un contrat à EMS Infrastructure inc., soumissionnaire conforme ayant reçu la meilleure note, pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour le réaménagement des terrains de basketball du parc Toussaint-Louverture, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 183 574,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP 24-009;

D'autoriser une dépense de 27 536,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1248853005

CA24 240223

Accorder un contrat d'une valeur maximale de 46 667,50 \$ à l'organisme communautaire Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal inc. pour assurer les services de gestion, accueil et animations publiques du pavillon et de la place Sun-Yat-Sen pour une durée maximale de 15 semaines, soit du 17 juin 2024 au 30 septembre 2024 (appel à projet sur invitation) - Approuver le contrat de prêt de local par lequel l'arrondissement de Ville-Marie prête, à titre gratuit, à l'organisme Service à la famille chinoise du grand Montréal inc., pour la durée du projet du 17 juin au 30 septembre 2024, le pavillon Sun Yat Sen situé au 1055, rue Clark à Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense maximale de 46 667,50 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal inc. afin d'assurer les services en gestion, accueil et animations publiques du pavillon et de la place Sun-Yat-Sen, pour la période estivale du 17 juin au 30 septembre 2024;

D'approuver un projet de convention à cette fin;

D'approuver la convention de prêt de local par laquelle l'arrondissement de Ville-Marie prête, à titre gratuit, à l'organisme Service à la Famille Chinoise du Grand Montréal inc., pour la durée du projet, à compter du 17 juin 2023, du pavillon Sun-Yat-Sen situé au 1065, rue Clark;

D'approuver cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1249693003

CA24 240224

Autoriser la prolongation du contrat accordé à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc), pour une durée d'un an, soit du 16 Juillet 2024 au 15 Juillet 2025, pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes - Autoriser une dépense supplémentaire de 186 162,65 \$, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 568 847,84 \$, taxes incluses (appel d'offres 22-19220)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA22 240218 adoptée à sa séance du 7 juin 2022, accordé un contrat à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes pour une dépense totale de 382 685,19 \$, taxes incluses (contrat : 332 769,73 \$ + contingences : 49 915,46 \$) pour une période de deux ans (appel d'offres public 22-19220 - 2 soumissionnaires);

Attendu que la section 15.02 du devis prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de douze mois :

Attendu que le conseil d'arrondissement a décidé de se prévaloir de la première option de renouvellement de l'entente :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la prolongation du contrat avec 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc), pour une période additionnelle d'un an, soit du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025, pour les services d'entretien sanitaire pour les toilettes auto-nettoyantes, majorant la dépense maximale à 568 847,84 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 22-19220 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense supplémentaire de 186 162,65 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1249448002

CA24 240225

Autoriser une dépense globale de 750 000 \$ pour l'achat de matériaux et travaux reliés au programme de réfection routière de 2024 sur diverses rues locales de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense globale de 750 000 \$ sur le Plan décennal d'immobilisations (PDI) pour les matériaux et travaux reliés au programme de réfection routière de 2024 sur diverses rues locales de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1243466002

CA24 240226

Amender la résolution CA24 240169 afin d'autoriser une affectation de 84 921,40 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Autoriser une dépense additionnelle de 93 000 \$, taxes incluses, à titre de montant pour incidences dans le cadre des travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux, majorant la dépense maximale à 2 651 463,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-001)

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Serge Sasseville

D'amender la résolution CA24 240169 afin d'autoriser une affectation de 84 921,40 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux et autoriser une dépense additionnelle de 93 000 \$, taxes incluses, à titre de montant pour incidences dans le cadre des travaux de réaménagement de la portion sud du parc des Royaux, majorant la dépense maximale de 2 558 463,29 \$ à 2 651 463,29 \$, taxes incluses (Appel d'offres public VMP-24-001);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1249349003

CA24 240227

Autoriser une dépense additionnelle de 62 532,03 \$, taxes incluses, à la firme IGF Axiom inc., pour des services professionnels dans le cadre de l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Rockledge Court dans l'arrondissement de Ville-Marie et majorer la dépense totale autorisée à 201 349,97 \$, taxes et contingences incluses

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240265 adoptée à sa séance du 4 juillet 2023, accordé un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Rockledge Court dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense totale 126 311,53 \$, taxes et contingences incluses ;

Attendu que des montants additionnels sont nécessaires pour l'achèvement des travaux :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense additionnelle de 62 532,03 \$ à la firme IGF Axiom inc. pour un mandat de services professionnels, dans le cadre de l'entente VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Rockledge Court dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense totale autorisée à 201 349,97 \$, taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense de 12 506,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1246937002

CA24 240228

Autoriser une affectation de surplus de 214 891,30 \$, net de ristournes, et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la surveillance du projet d'infrastructure égouts et aqueduc, d'éclairage, de voirie et d'aménagement de la future rue Tansley, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense pour un montant maximal de 235 333,99 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus de 214 891,30 \$, net de ristournes;

D'accorder un contrat à la firme IGF Axiom inc., pour la surveillance du projet d'infrastructure égouts et aqueduc, d'éclairage, de voirie et d'aménagement de la future rue Tansley, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense pour une somme maximale de 204 638,25 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre VMP-22-013;

D'autoriser une dépense de 30 695,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1246937003

CA24 240229

Autoriser une affectation de surplus de 62 725,41 \$, net de ristournes, afin d'augmenter le budget d'incidences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Sainte-Rose, entre les rues de la Visitation et Panet et entre les rues Dalcourt et Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Céka inc - Autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$, majorant ainsi la dépense maximale à 4 271 795,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres VMP-23-015)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240432 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, accordé un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Sainte-Rose, de la rue de la Visitation à la rue Panet et de la rue Dalcourt à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense totale de 4 046 795,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-015 - 4 soumissionnaires);

Attendu que le budget des frais incidents doit être augmenté :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

Autoriser une affectation de surplus de 62 725,41 \$, net de ristourne, afin d'augmenter le budget d'incidences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Sainte-Rose, entre les rues de la Visitation et Panet et entre les rues Dalcourt et Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat octroyé à Les Pavages Céka inc, majorant ainsi la dépense totale autorisée à 4 271 795,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-015 - 4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 225 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1248965001

CA24 240230

Autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Ramcor Construction inc., afin d'augmenter le budget d'incidences pour la réalisation des travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et de trottoirs, de construction de bordures en béton et en granit, de fosses d'arbres, de bassins de rétention, de fourniture et mise en place de terre de culture, d'installation d'une fontaine à boire d'eau potable, de travaux d'aménagement, de mobilier, de travaux d'éclairage et de travaux de Bell Canada dans la rue du Square-Amherst, entre les rues Atateken et Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 2 091 039,36 \$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-013)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240433 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, accordé un contrat à Ramcor Construction inc., pour l'exécution de travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et de trottoirs, de construction de bordures en béton et en granit, de fosses d'arbres, de bassins de rétention, de fourniture et mise en place de terre de culture, d'installation d'une fontaine à boire d'eau potable, de travaux d'aménagement, de mobilier, de travaux d'éclairage et de travaux de Bell Canada dans la rue du Square-Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autorisé une dépense totale de 1 941 039,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-013 - 4 soumissionnaires);

Attendu que le budget des frais incidents doit être augmenté :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une dépense supplémentaire de 150 000 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget d'incidences pour la réalisation des travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et de trottoirs, de construction de bordures en béton et en granit, de fosses d'arbres, de bassins de rétention, de fourniture et mise en place de terre de culture, d'installation d'une fontaine à boire d'eau potable, de travaux d'aménagement, de mobilier, de travaux d'éclairage et de travaux de Bell Canada dans la rue du Square-Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe, majorant ainsi la dépense totale autorisée à 2 091 039,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-013);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1248965002

CA24 240231

Accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC), pour les services de sciage de béton pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de deux ans - Autoriser une dépense totale de 532 546,95 \$, taxes incluses (appel d'offres public n° 24-20513 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder un contrat à 2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC), pour le service de sciage de béton pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 532 546,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 24-20513;

De procéder à une évaluation du rendement de 2632-2990 Québec inc. (Les excavations DDC);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1248323005

CA24 240232

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240233

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2024, avec différents organismes pour la réalisation de 3 murales pour la saison 2024 et accorder une contribution totale de 65 120 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2024, avec différents organismes pour la réalisation de trois murales pour la saison 2024;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 545 \$ pour l'organisme S.P.A.G;
- 29 250 \$ pour l'organisme MU;
- 23 325 \$ pour l'organisme Mères au pouvoir;

D'imputer cette dépense totale de 65 120 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1249051001

CA24 240234

Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de Patrouille verte de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 22 430 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec le Regroupement des éco-quartiers pour la réalisation du plan d'action de la Patrouille verte 2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 22 430 \$ à même le budget de fonctionnement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1246091001

CA24 240235

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution financière de 25 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Les Valoristes, Coopérative de solidarité, pour soutenir les activités liées à la consigne sociale dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1246091002

CA24 240236

Approuver la convention, se terminant le 28 septembre 2024, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 11 483,20 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant le 28 septembre 2024, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre du « Fonds de soutien en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 11 483,20 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1245377005

CA24 240237

Autoriser la prolongation du contrat avec Construction Urbex inc., pour une durée de 12 mois, pour des services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 766 767,54 \$, majorant la dépense maximale à 2 300 302,62 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 22-19132)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA20 240020 adoptée à sa séance du 11 février 2020, accordé un contrat à Urbex construction inc., en plus de deux (2) options de prolongation d'un (1) an, pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 533 535,08 \$ (contrat: 1 460 509,60 \$ + contingences: 73 025,48 \$) - appel d'offres public 22-19132 (4 soumissionnaires);

Attendu que la section 15.02 du devis prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour une période additionnelle de douze mois :

Attendu que le conseil d'arrondissement a décidé de se prévaloir de l'option de renouvellement de l'entente :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser la prolongation du contrat avec Construction Urbex inc., pour une durée de 12 mois, pour des services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres, majorant la dépense maximale de 1 533 535,08 \$ à 2 300 302,62 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 22-19132;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 730 254,80 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 36 512,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1244846003

CA24 240238

Approuver les conventions pour les camps de jour municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie, se terminant le 30 septembre 2024, avec les six organismes suivants : Association les Chemins du soleil, Association sportive et communautaire du Centre-Sud, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, Centre récréatif Poupart, Corporation du Centre Jean-Claude Malépart et Go jeunesse, dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 157 988 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver 6 (six) conventions dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 5,607 \$ à l'Association les Chemins du soleil;
- 56 063 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 12 783 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 12 895 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 56 063 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;
- 14 577 \$ à Go Jeunesse.

D'imputer cette dépense totale de 157 988 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1249693002

CA24 240239

Annuler la contribution de 35 453 \$ accordée à la Maison des jeunes Quinka-buzz inc. pour la réalisation du projet « Balado jeunesse sur le sujet de la violence » en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, en raison de la non réalisation du projet

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240448 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, autorisé une affectation de surplus de 136 344,63 \$, approuvé les conventions avec neuf organismes afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine et accordé à cette fin une contribution totale de 792 985 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

Attendu que l'organisme ne peut réaliser les activités prévues :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'annuler la contribution de 35 453 \$ accordée à la Maison des jeunes Quinka-buzz inc. pour la réalisation du projet « Balado jeunesse sur le sujet de la violence » en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, en raison de la non réalisation du projet;

D'imputer le remboursement tel qu'indiqué dans les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1245179006

CA24 240240

Autoriser la résiliation de la convention de location intervenue entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie et l'organisme RQPC (Regroupement québécois du parrainage civique) se terminant le 31 décembre 2024 pour la location du local 2-111 situé au Carrefour St-Eusèbe à partir du 30 mai 2024

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240437 adoptée à sa séance du 5 décembre 2023, autorisé la signature de dix conventions de location de locaux avec onze organismes à but non lucratif occupant des locaux dans des installations sous la responsabilité de l'arrondissement de Ville-Marie, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout représentant des recettes totales de 30 696 \$, toutes les taxes incluses annuellement;

Attendu que l'article 7 de la convention stipule que « La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours. »

Attendu que l'Arrondissement accueille un organisme ayant une cote de catégorisation supérieure en vertu de la Politique d'accès au soutien municipal de Ville-Marie :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la résiliation de la convention de bail entre la Ville de Montréal – Arrondissement de Ville-Marie et l'organisme RQPC à compter du 30 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1248447002

CA24 240241

Approuver la convention de prêt de local, se terminant le 31 décembre 2024, avec Voies culturelles des Faubourgs, à des fins d'utilisation administrative et d'entreposage au Carrefour Saint-Eusèbe, sis au 2349, rue de Rouen

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention de prêt de local, se terminant le 31 décembre 2024, avec Voies culturelles des Faubourgs pour l'occupation, à des fins d'utilisation administrative et d'entreposage, du local communautaire numéro 2-111, situé au 2349, rue De Rouen;

D'autoriser la signature de la convention de prêt de local.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1249566003

CA24 240242

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 15 720 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Go Jeunesse;
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ;
- 1 500 \$ à l'Archives gaies du Québec;
- 500 \$ au Jardin communautaire Centre-Sud ;
- 520 \$ à la Table de quartier Peter-McGill;
- 600 \$ au Jardin communautaire Saint-Eusèbe;
- 600 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 5 000 \$ à la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 15 720 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1240175005

CA24 240243

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.26.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240244

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2025, avec quinze organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et accorder une contribution totale de 493 735 \$, incluant les taxes si applicables

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2025, avec quinze organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 42 513 \$ à Carrefour de ressources en interculturel pour le projet *Femmes-Relais*;
- 27 513 \$ à Cirque Hors piste pour le projet *Drop-In*;
- 17 513 \$ à Conseillers en développement de la main d'œuvre (CODEM) pour le projet *Foires virtuelles d'emploi*;
- 47 513 \$ au Comité logement Ville-Marie pour le projet *Une porte pour tou-te-s* ;
- 32 513 \$ à Go Jeunesse pour le projet *Programme d'intervention et d'inclusion auprès d'enfants et d'ados en difficulté d'adaptation | année 2* ;
- 25 513 \$ à Innovation jeunes (Direction chrétienne) pour le projet *De la racine à la ville : le couloir vert*;
- 22 000 \$ à Innovation jeunes (Direction chrétienne) pour le projet *Les marchés solidaires: aide aux aînés de Peter-McGill*;
- 32 513 \$ à La relance jeunes et famille pour le projet *ParentESE (Parent Engagé au Soutien de son Enfant)*;
- 13 513 \$ à Les Valoristes, coopérative de solidarité pour le projet *Favoriser l'inclusion sociale et l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté*;
- 36 865 \$ à Mères avec pouvoir pour le projet *Les forces des jeunes mères*;
- 32 934 \$ à Mission Old Brewery pour le projet *Équipe de soutien et de liaison OBM-AB*;
- 11 280 \$ à Oxy-jeunes Inc. pour le projet *POM'ton quartier - récits du Centre-Sud*;
- 15 013 \$ à Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour le projet *Miyopimatisowin - The Good life*;
- 47 513 \$ à Rencontres-cuisines pour le projet *Promenade des saveurs | volet 2*;
- 41 513 \$ à Sentier Urbain pour le projet *Programme des apprenti.e.s horticulteur.trice.s*;
- 20 000 \$ à Sentier Urbain pour le projet *Les parcelles, Héritage du monde*;
- 27 513 \$ à YMCA centre-ville - Dialogue pour le projet *Gym de rue - modifié pour service d'intervention; de rue suite à la pandémie et la fermeture des gyms par la santé publique*;

D'imputer cette dépense totale de 493 735 \$, incluant les taxes si applicables; conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1245179005

CA24 240245

Approuver la convention modifiée avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation de 3 projets afin de minorer la contribution de 45 000 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 180 000 \$ à 135 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA24 240077 adoptée à sa séance du 12 mars 2024, approuvé les conventions, se terminant au plus tard le 30 novembre 2024, avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de 11 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accordé une contribution totale de 840 000 \$;

Attendu que la société de développement commercial du Quartier latin désire retirer son projet d'illumination de la convention :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention modifiée avec la Société de développement commercial du Quartier latin, qui a déposé 3 projets dans le volet 2 pour mettre en valeur son territoire toute l'année (préposé à l'accueil, aménagements du territoire, éclairage hivernal), afin de minorer la contribution de 45 000 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 180 000 \$ à 135 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1242840011

CA24 240246

Approuver la convention, se terminant au plus tard le 2 juillet 2024, avec Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C inc.) pour la réalisation du Festival Mtl en Arts dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 35 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 2 juillet 2024, avec la Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C inc.) pour la réalisation du Festival Mtl en Arts, dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1242840010

CA24 240247

Autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$ - Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la réalisation de 2 projets dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution financière de 145 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024, pour le déploiement de 2 projets;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 145 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1242840005

CA24 240248

Amender la résolution CA24 240069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale à 493 218,98 \$, taxes incluses (Appel d'offres VMP-23-016)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA24 240069 adoptée à sa séance du 12 mars 2024, autorisé une affectation de 391 630,15 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, accordé un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025, autorisé une dépense totale 428 886,07 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires) et approuvé la convention de services professionnels à cette fin;

Attendu qu'il y a eu omission d'un montant relatif à la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'amender la résolution CA24 240069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale de 428 886,07 \$ à 493 218,98 \$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-016);

D'autoriser une dépense de 58 744,52 \$, net de ristournes, à titre de budget d'incidences ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1248962002

CA24 240249

Autoriser une affectation de surplus temporaire de 500 000 \$ - Accorder une contribution financière non-récurrente de 500 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus temporaire de 500 000 \$;

D'accorder une contribution financière non-récurrente de 500 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2024, le tout selon les modalités prévues au règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1242840007

CA24 240250

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240251

Autoriser le dépôt, par le Service de l'eau, d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du Gouvernement du Canada pour les projets de réaménagement de la rue Larivière et d'aménagement du parc de la Visitation pour un montant total de 2 366 107 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser le dépôt, par le Service de l'eau, d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de réaménagement de la rue Larivière et d'aménagement du parc De la Visitation pour un montant total de 2 366 107 \$;

De confirmer que l'arrondissement :

- a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à lui dans l'éventualité où il obtient une aide financière pour son projet;
- s'engage, si il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée et à fournir au Service de l'eau toute information nécessaire pour les suivis et redditions de comptes requis par l'organisme subventionnaire;
- assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts;
- comprend que son service est interdépendant des autres services qui font partie de la demande (MHM, Villeray, SGPMRS) et comprend que si un des projets n'est pas réalisé d'ici 2032, l'ensemble du financement est perdu pour tous les partenaires.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1248853004

CA24 240252

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1242678035

CA24 240253

Autoriser une affectation de surplus de 315 190 \$ - Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un projet d'aménagement et d'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans la portion au sud de la place Émilie-Gamelin en soutien à la Stratégie d'intervention collective pour le Village pour l'année 2024 et accorder une contribution financière de 115 190 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser une affectation de surplus de 315 190 \$ pour la réalisation de projets en soutien à la Stratégie d'intervention collective pour le Village pour l'année 2024;

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un projet d'aménagement et d'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans la portion au sud de la place Émilie-Gamelin;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 115 190 \$ à même cette affectation de surplus;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1242840003

CA24 240254

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil municipal que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge certains travaux de réparations et d'aménagements afin de dévier la piste cyclable du Vieux-Port vers la rue de la Commune

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil municipal que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge certains travaux de réparations et d'aménagements afin de dévier la piste cyclable du Vieux-Port vers la rue de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1243466003

CA24 240255

Désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1242678036

CA24 240256

Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée, pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1248958003

CA24 240257

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240258

Adopter le Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation de chantier en 2024 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions à la société de développement commercial Montréal Centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation chantier en 2024 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 240209;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la société de développement commercial Montréal Centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation chantier en 2024 », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 par sa résolution CA24 240209;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le règlement CA-24-380 intitulé « Règlement sur les subventions à la société de développement commercial Montréal Centre-ville pour la réalisation d'activités de mitigation chantier en 2024 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-380
1242840006

CA24 240259

Adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments et de leurs terrains dans le cadre d'une transition écologique - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 7 mai 2024 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter, avec modifications, le règlement CA-24-282.140 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (CA-24-011) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin d'améliorer la résilience des bâtiments dans le cadre d'une transition écologique ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-282.140
1236255005

CA24 240260

Adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt, ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 7 mai 2024 par sa résolution CA24 240211 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter, avec modifications, le règlement CA-24-282.141 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de revoir les dispositions relatives aux caractéristiques architecturales, de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garanties monétaires ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-282.141
1244272003

CA24 240261

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'ajouter des exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'ajouter des exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1243172005

CA24 240262

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.05 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240263

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement et la transformation pour le bâtiment situé aux 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Maison Plein Coeur) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 7 mai 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9, 26, 81, 85 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur en étages maximale et la hauteur maximale, au nombre de logements maximum dans un secteur R.2, aux marges latérales et arrières prescrites, à une enseigne annonçant un nom d'immeuble;
 - b) transformer et d'agrandir le bâtiment situé aux 1603-1613, rue Dorion, sur les lots 1 729 224 et 4 681 770, le tout substantiellement conforme aux pages 9 à 27 des plans réalisés par Guillaume Lévesque Architecte et estampillés par l'Arrondissement le 22 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la composition architecturale, l'alignement sur rue et la volumétrie doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;

- b) malgré l'article 2 a), la marge arrière et la marge latérale faisant face au lot 1 729 223, tel qu'indiqué au plan 21, peuvent varier;
 - c) soumettre la demande de permis de construction relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) les matériaux de revêtement doivent tendre à reprendre les matériaux indiqués aux plans 9 à 18 ou être de qualité et durabilité supérieures ;
 - ii) la composition architecturale du mur arrière doit tenir compte de son impact visuel sur le domaine public immédiat;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement et de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 478
1249276002

CA24 240264

Adopter une résolution autorisant, pour l'entièreté du lot 1 424 739 et seulement la partie située au sud de la rue Notre-Dame du lot 1 424 344, lesquels se trouvent au 2100, rue Notre-Dame Est, l'usage « salle de spectacles », conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Village Pied-du-Courant) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 7 mai 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

- 1) D'accorder pour l'entièreté du lot 1 424 739 et seulement la partie située au sud de la rue Notre-Dame du lot 1 424 344, lesquels se trouvent au 2100, rue Notre-Dame Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 170 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'obligation de tenir toutes les opérations reliées à l'exploitation d'un usage commercial à l'intérieur;
 - b) d'occuper les lots par l'usage « salle de spectacles » le tout substantiellement conforme au plan réalisé par Piknic Electronique et estampillé par l'Arrondissement le 22 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation de conditions suivantes :

- a) seules les constructions temporaires suivantes sont autorisées: des conteneurs, des enseignes, des bâtiments sans fondation ayant une superficie de plancher inférieure à 50 m², des kiosques ou chapiteaux, des scènes, des roulottes;
 - b) les clôtures indiquées sur le plan estampillé par l'Arrondissement le 22 avril 2024 doivent être installées à l'emplacement indiqué sur celui-ci;
 - c) déposer une demande d'ordonnance sur le bruit auprès de l'arrondissement en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., C. B-3) pour chaque saison estivale;
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation pour l'application de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
pp 479
1249276003

CA24 240265

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 27 mai au 3 septembre 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'occupation du domaine public du 27 mai au 3 septembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 736 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 311 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 677 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 221 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 239 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1247317002

CA24 240266

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 5^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 5^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 379 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 737 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 312 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 678 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 240 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 222 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1245907006

CA24 240267

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance décrétant la mise à sens unique vers l'est de la rue Saint-Antoine, entre le boulevard Robert-Bourassa et le Square Victoria, la mise à sens unique vers le nord de la rue Sainte-Cécile et de nouvelles assignations des voies sur les rues Guy, Saint-Antoine Ouest, Du Square Victoria et Viger dans le cadre de la mise en œuvre d'une portion du réseau express vélo (REV)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'Arrondissement Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 380 décrétant :

- la mise à sens unique vers l'est de la rue Saint-Antoine entre le boulevard Robert-Bourassa et le Square Victoria;
- la mise à sens unique vers le nord de la rue Sainte-Cécile entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest.
- l'interdiction de virage à gauche excepté cyclistes, depuis l'approche est de l'intersection de la rue de la Cathédrale et de la rue Saint-Antoine Ouest;
- le retrait de l'interdiction du virage à gauche, depuis l'approche est de l'intersection du boulevard Robert-Bourassa et de la rue Saint-Jacques Ouest;
- l'interdiction du virage à gauche depuis l'approche sud de l'intersection du boulevard Robert-Bourassa et de la rue Saint-Antoine Ouest pour l'Ensemble des usagers incluant les autobus;
- l'interdiction de la traverse aux piétons aux approches nord et ouest de l'intersection des rues Lucien-L'Allier et Saint-Antoine Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1246556001

CA24 240268

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant la mise à sens unique vers le nord de la rue Wurtele, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke Est

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 381 décrétant la mise à sens unique vers le nord de la rue Wurtele, entre les rues Sherbrooke Est et Hochelaga.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1243172002

CA24 240269

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, une ordonnance décrétant la mise à sens unique vers l'est de la rue Dubuc et l'aménagement d'une voie réservée aux camions de pompiers vers l'ouest, entre l'avenue De Lorimier et la rue de Bordeaux

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 382 décrétant la mise à sens unique vers l'est, de la rue Dubuc entre l'avenue De Lorimier et la rue de Bordeaux et l'aménagement d'une voie réservée aux camions de pompiers en direction ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1243172003

CA24 240270

Modifier les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de café-terrasses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, dans le cadre de la piétonnisation des rues identifiées à l'Annexe 1, selon le type de piétonnisation et l'horaire proposé, et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation de café-terrasses ;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 3 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 679 modifiant l'ordonnance P-1, o.670 afin de permettre l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées et permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les café-terrasses installés le long de ce tronçon, selon les dates identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 383 modifiant l'ordonnance C-4.1, 0.375 afin de prohiber, avec exception, la circulation de véhicules routiers;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2 o. 241 modifiant l'ordonnance P-12.2, o.233, afin de permettre l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 738 modifiant l'ordonnance B-3, 0. 726 afin de permettre le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1246220002

CA24 240271

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens de la circulation de la rue Saint-Sulpice, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune, pour la mettre en direction nord

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement Ville-Marie, l'ordonnance C-4.1, o. 386 modifiant le sens de la circulation de la rue Saint-Sulpice, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune, pour la mettre en direction nord.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1248393003

CA24 240272

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance prohibant la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, sur la rue Notre-Dame, entre la Place d'Armes et la rue Saint-Sulpice

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 384 fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés (véhicules d'urgence et d'entretien), dans le but d'éliminer le transit véhiculaire sur la rue Notre-Dame, entre la place d'Armes et la rue Saint-Sulpice.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1248393004

CA24 240273

Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.15 à 40.21.

Adoptée à l'unanimité.

CA24 240274

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance fixant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h et identifiant comme rue partagée la rue Saint-Sulpice, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 387 fixant la limite de vitesse prescrite à 20 km/h et identifiant comme rue partagée la rue Saint-Sulpice, entre la rue Notre-Dame et la rue de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1248393005

CA24 240275

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance prohibant la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, sur la rue de la place d'Armes, côté est, entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 388 prohibant la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, de la rue de la place d'Armes, côté Est, entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1248393006

CA24 240276

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant) pour la saison estivale 2024

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 739 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site du 2100, rue Notre-Dame Est (Le Village au Pied-du-Courant), selon l'horaire des événements identifiés pour la saison estivale 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1248188005

CA24 240277

Édicter une ordonnance relative à l'implantation de feux de circulation et la modification des manœuvres obligatoires ou interdites auprès de l'intersection de la rue Blueridge-Crescent et du chemin de la Côte-de-Neiges

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 385 établissant l'implantation de feux de circulation auprès de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de la rue Blueridge-Crescent, l'interdiction de la manœuvre de demi-tour sur le chemin de la Côte-des-Neiges et le retrait de l'interdiction du mouvement de virage à gauche pour les véhicules provenant de Blueridge-Crescent.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1245108001

CA24 240278

Adopter une résolution, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011), afin d'autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 429, avenue Viger Est - Union française de Montréal - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 12 mars 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 28 mars 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'une seconde présentation du projet a également été faite au comité mixte (CPM et CJV) à sa séance du 5 avril 2024 et qu'il a émis un avis favorable accompagné de recommandations :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par l'ajout des mots « notamment son couronnement, ses lucarnes et son escalier extérieur » au sous-paragraphe i) du paragraphe d de l'article 2 de la résolution de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 429, avenue Viger, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 9, 18 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur et la densité maximales ainsi qu'au calcul de la hauteur ;
 - b) transformer et agrandir le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 25 à 33 et 36 à 43 réalisés par Saucier + Perrotte Architectes estampillés par l'arrondissement le 22 février 2024.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment ;
 - b) assujettir la délivrance de la demande de permis d'agrandissement au dépôt préalable d'une lettre de garantie, au montant de 150 000, 00 \$, à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions de conservation du bâtiment existant identifié au plan 36 et devant être intégrée au projet de transformation visé par la présente autorisation ;
 - c) la garantie monétaire visée par le paragraphe b. de l'article 2. doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que soient terminés les travaux visés par la présente autorisation ; advenant que ces travaux n'aient été réalisés dans un délai de 60 mois suivant la demande de permis mentionnée au paragraphe c. de l'article 2., la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie ;
 - d) fournir, lors du dépôt d'une demande de permis d'agrandissement, en plus des documents requis par la réglementation, les documents suivants :

- i) un devis technique décrivant les mesures de conservation des caractéristiques architecturales du bâtiment existant, notamment son couronnement, ses lucarnes et son escalier extérieur, identifié au plan 36 visé par les travaux ;
 - ii) un devis technique décrivant les mesures de protection du bâtiment existant identifié au plan 36, prises au moment des travaux d'excavation, de fondation et d'agrandissement les visant ;
- e) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
- i) les matériaux de revêtement doivent tendre à reprendre les matériaux indiqués aux plans 30 à 33 ou être de grande qualité et durabilité ;
 - ii) un retour à la pente d'origine est favorisé pour la toiture du volume conservé ;
 - iii) l'aménagement de l'entrée sur Viger doit favoriser la sécurité, notamment en maximisant la visibilité depuis le domaine public ;
 - iv) la topographie et le revêtement au sol doivent permettre d'éviter l'accumulation d'eau ;
 - v) l'enveloppe du bâtiment et la conception de ses ouvertures doivent favoriser son étanchéité ;
 - vi) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
pp 475
1247303002

CA24 240279

Adopter une résolution autorisant l'occupation, au-dessus du rez-de-chaussée, des usages « soins personnels » et « bureau » au même niveau qu'un logement pour le bâtiment situé au 1090, rue de Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 1090, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment à l'article 183 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à l'interdiction, au-dessus du rez-de-chaussée, d'un usage commercial au même niveau qu'un logement ou à un niveau supérieur;
 - b) occuper le local situé au deuxième étage du bâtiment à des fins de bureaux ou de soins personnels, le tout de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 3 réalisés par Le Groupe Architex estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) déposer un rapport d'évaluation acoustique effectué in situ démontrant du faible impact du projet sur les usages résidentiels et, le cas échéant, prévoir des mesures de mitigation.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
pp 480
1244272001

CA24 240280

Adopter une résolution autorisant la régularisation de la densité du bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, tel que construit avec un local commercial supplémentaire en sous-sol, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1449-1457, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
 - a) déroger notamment aux articles 43 et 46 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la densité maximale prescrite sur un terrain affecté par plus d'un indice de superficie de plancher maximal;
 - b) construire, maintenir ou occuper un bâtiment avec une densité de construction égale ou inférieure à un indice de densité maximal de 6 pour l'ensemble de la superficie actuelle du terrain de cet immeuble, constitué des lots 1 341 036, 1 341 039 et 3 550 498 du cadastre du Québec;

- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) consentir, sur demande de la Ville de Montréal transmise au plus tard le 1^{er} mai 2027, à titre gratuit et en faveur de celle-ci, une servitude réelle et perpétuelle de passage et de parc publics sur la partie du lot 3 550 498 du cadastre du Québec qui n'est actuellement pas occupée par le bâtiment visé ainsi que sur la totalité du lot municipal 6 412 466 du cadastre du Québec, à être cédé au propriétaire, le cas échéant;
- 3) De fixer un délai de 6 mois, à compter de la date de présentation d'un projet d'acte de servitude par la Ville, pour la signature de celui-ci par le propriétaire de l'immeuble visé, à défaut de quoi, la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
pp 481
1247199002

Levée de la séance

70.01

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 9 juillet 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 38.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Valérie Plante
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240284 lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2024.